

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre **La Commune d'Arzano**
1, place de la mairie

Représentée par **Son Maire, Anne Borry**

Et **L'association Epissure**
10, rue Auguste Brizeux

Représentée par **son Président, Rémy Mouillé,**



Préambule

L'association *Epissure* et la Commune d'Arzano s'appuient sur la conviction que l'accès à une alimentation locale et diversifiée constitue un service essentiel pour un territoire et sa population. L'insécurité alimentaire, soit la difficulté à accéder à des produits frais, concerne en France, d'après une étude de l'INRA de 2011, 12% des adultes. Selon ce même rapport¹, si la raison financière s'avère en être la principale cause, les habitudes alimentaires et la difficulté à trouver des produits frais participent à créer ces zones d'insécurité alimentaire. L'étude agronomique invite donc à (re)créer des systèmes alimentaires de proximité.

Parallèlement à ce constat, on remarque depuis quelques années une volonté des producteurs de diversifier leurs réseaux de distribution vers des points de vente locaux. La réponse et la satisfaction des besoins primaires d'une population constituent bel et bien une mission de santé publique à laquelle l'association *Epissure* souhaite faire participer la population arzanoise.

La reconnexion de liens de solidarité entre producteurs et consommateurs d'un même territoire est essentielle tant pour son dynamisme économique que pour sa pérennité sociale. La présence d'un commerce alimentaire de proximité contribue donc à étoffer la vie économique locale et à enclencher un processus de développement endogène respectueux de l'environnement et des hommes qui le composent.

La problématique énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique engagent la responsabilité de chacun à adopter une démarche écoresponsable (d'économie circulaire). En luttant contre la surproduction d'emballages et en favorisant les systèmes de consignes et de vrac, l'épicerie associative s'engage, d'une part, à réduire les coûts (1 kg de café en vrac diminue le prix de 1€) et, d'autre part, à réduire les gaspillages énergétiques et alimentaires.

De cette manière, l'association *Epissure* participe à la réflexion autour des économies d'énergies et souhaite développer ces pratiques en premier lieu dans ses activités commerciales.

Face à ce constat, l'association *Epissure*, au travers de son commerce associatif, s'engage à :

- Valoriser les produits alimentaires locaux en leur offrant un point de vente destiné, d'une part, à diversifier les revenus des producteurs locaux et à participer, d'autre part, à leur offrir une reconnaissance accrue de leur travail. A ce titre, la mise en place d'animations et de coopérations entre les acteurs se reconnaissant dans les valeurs portées par *Epissure* constituera un des axes de travail prioritaire du collectif.

- Amorcer une réflexion sur l'alimentation, la transition énergétique et le tissage de nouvelles solidarités sur le territoire.

Ainsi, en participant à la sécurisation des revenus des producteurs locaux, à la création de valeur ajoutée sur le territoire et en luttant contre l'insécurité alimentaire des citoyens, *Epissure* s'engage à renforcer le pouvoir d'agir de tout un chacun.

Pour toutes ces raisons, la Commune d'Arzano a décidé d'encourager les initiatives favorisant l'accès à une alimentation locale. La participation effective d'*Epissure* à la vie de la commune se fait dans le domaine de l'animation en favorisant l'accès à tous les publics sur les actions développées.

Dans le cadre de ses activités, l'association *Epissure* sollicite les structures se reconnaissant dans les valeurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) défendues par l'association (producteurs, associations, collectivités publiques ou parapubliques, citoyens isolés ou regroupés en collectifs formels ou informels) qui s'engagent à réfléchir à des actions spécifiques et croisées en proposant des actions de sensibilisation et de formation (visites, rencontres, débats, ateliers spécifiques).

Epissure jouera le rôle d'interface entre ces divers partenaires.

¹ http://www.lemonde.fr/societe/article/2013/11/23/six-millions-d-adultes-victimes-d-insecurite-alimentaire_3519198_3224.html

I. Objet de la convention

Le présent accord a pour objectifs :

1/ de fixer un cadre de coopération entre la Commune d'Arzano et l'association Epissure, afin de donner accès à une alimentation locale de qualité à tous dans le respect de l'environnement, des producteurs et des consommateurs,

2/ de permettre une redynamisation du bourg et de favoriser la cohésion sociale de la commune en créant un commerce entretenant le lien social et renforçant le pouvoir d'agir des habitants et commerçants du territoire d'Arzano,

3/ de fédérer les forces vives de la commune et établir des partenariats extracommunaux autour de l'alimentation, de la production locale et des initiatives citoyennes.

II. Durée

Le partenariat prendra effet à la date de la signature de la présente convention, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction ou modifiable par convocation des parties concernées. En cas de volonté de renégociation de la présente convention, la partie requérante s'engage à faire parvenir à au moins 3 membres de l'autre partie une invitation à réunion 15 jours minimum avant la date effective.

III. Actions mises en œuvre par la Collectivité Locale d'Arzano

La Mairie d'Arzano s'engage à

- faciliter le démarrage d'activité en proposant une gratuité des locaux jusqu'à l'ouverture effective de l'épicerie,
- après l'ouverture effective de l'épicerie, mettre en œuvre une période de gratuité 3 mois renouvelable une fois, conformément à la délibération prise lors du Conseil municipal du 4 septembre 2014,
- faciliter l'action d'Epissure auprès de l'ensemble des structures publiques ainsi qu'aux réseaux associatifs intéressés,
- favoriser la circulation piétonne et la visibilité du commerce alimentaire,
- concrétiser financièrement son engagement en faveur des actions menées par Epissure par le versement d'une aide à l'installation, dont le montant sera fixé en Conseil municipal,
- soutenir la réflexion sur l'alimentation de proximité pour les utilisateurs des services de restauration collective sur la commune d'Arzano. A ce titre, la sensibilisation des scolaires autour de ces questions est jugée comme prioritaire.
- faciliter l'accès à des produits frais et locaux auprès des populations les plus à risques d'être en situation d'insécurité alimentaire sur son territoire d'action, en lien avec les préconisations du 3^{ème} Programme National Nutrition Santé,
- accompagner les actions de communication et de promotion d'Epissure par l'accès aux services reprographiques de la mairie notamment,
- autoriser Epissure à utiliser l'ensemble du local commercial situé au n°10 de la rue Brizeux pour ses activités marchandes. Afin de favoriser la vie associative sur la commune,

la salle Brizeux, en plus de sa fonction de stockage, pourra être utilisée comme local d'interventions pour les activités d'Epissure et des personnes physiques, ou morales, s'inscrivant dans l'éthique de l'association. Les détails relatifs à cet accord figureront dans le bail signé entre Epissure et la Mairie d'Arzano.

IV. Actions mises en œuvre par l'association Epissure

L'association Epissure s'engage à :

- mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à une bonne gestion de ses activités commerciales dans un souci de pérennisation de l'activité, dans le respect de la charte déontologique signée avec les producteurs et de son fonctionnement consigné dans le règlement intérieur. L'association affiche un principe de gestion rigoureuse et désintéressée sur ses activités commerciales et non commerciales,
- mettre en œuvre l'organisation matérielle et commerciale des lieux qu'elle occupera pour y développer les activités marchandes et non marchandes de l'association. En supplément de ses activités marchandes, elle se donne comme mission de favoriser l'emploi, l'inclusion et le pouvoir d'agir des habitants de la commune. Des actions seront engagées pour soutenir l'activité des commerçants. Epissure s'engage à favoriser l'économie locale et à ne pas concurrencer les activités des commerçants existants au bourg d'Arzano dans la limite de leurs productions respectives,
- à renforcer la cohésion sociale par des actions d'animation et de solidarité (bacs d'aromates/légumes gratuits à l'entrée du magasin, petite terrasse,...). Ceci fera l'objet d'une comptabilité à part de son activité commerciale,
- à partager avec les services de la Mairie, en tant que relais, les retours d'expériences du réseau des structures partenaires.

V. Evaluation de l'action

La production d'un bilan social détaillé permettra l'évaluation des activités de l'association. Ce bilan social s'appuiera sur les statistiques fournies par Epissure et sur des données extérieures (INSEE, CREDOC...). Le bilan, en particulier pour ses aspects qualitatifs, se fera avec le concours des structures partenaires (CER, Espace associatif, Maison de la bio...)

Fait en 3 exemplaires à

le 29.11.2014

Pour la Mairie d'Arzano
Le Maire



Pour l'association Epissure
Son Président



M.O.
AB.

DEPARTEMENT du FINISTERE

COMMUNE d'ARZANO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 22 octobre 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-deux du mois d'octobre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie d'Arzano, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Anne BORRY, Maire d'Arzano.

Étaient présents : BORRY Anne, AUFFRED Marie, BERNARD Isabelle, CLAVIER Nathalie, DANIEL Stéphane, DUJARDIN Laurent, EVENNOU Jean-Luc, GRANGER Marie-Christine, HELOU Annie, LAVISSE Clotilde, LE GLEUT Jean-Paul, LE MEUR Christian, TANGUY Patrick, THIERY Michelle, VALEGANT Jacques.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de votants
15	15	15

Secrétaire de séance : Isabelle BERNARD

Date de convocation : 11 octobre 2014

Date d'affichage : 24 octobre 2014

Objet de la délibération : Convention avec l'association Epissure

Madame le Maire présente au Conseil les dernières évolutions du projet d'épicerie associative, porté par l'association Epissure et présente le projet de convention actuellement en cours de discussion entre l'association et la commune.

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

PREND ACTE du projet de convention présenté et du fait que ce texte est actuellement un projet et fait toujours l'objet de discussion avec l'association Epissure,

VALIDE le principe général du projet de convention présenté et notamment le projet politique présenté dans son préambule,

AUTORISE le Maire à finaliser les négociations avec l'association Epissure,

AUTORISE le Maire à signer la convention qui sera finalisée sur la base du projet présenté.

Vote : 15 voix pour.

Pour extrait certifié conforme

Anne BORRY
Maire d'Arzano



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212900021-20141024-20141022-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/10/2014

Publication : 13/11/2014

